

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS  
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2023**

Séance n°2 du 15 février 2023

Délibération n°DEL2023021511

Objet : désignation d'un  
représentant du PETR du Pays  
Ruffécois au CNAS – Collège des  
agents.

40 délégués  
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 23  
Nombre d'excusés : 16  
Nombre d'absents : 1

Le 15 février 2023 à 18 heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle Louis Léaud de Mansle le 9 février 2023, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : M. TESSIER Jean-Luc.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE**

**Etaient présents** : Mme BERNARD Anne -Marie – M. BOUCHET Eric - M. CROIZARD Christian (pouvoir de M. COMBAUD Renaud) – M. DANÈDE Laurent (pouvoir de M. ZULIAN Jean-Louis) – M. GAURON Jean-François – M. HENTRY Jimmy - GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - Mme MANDIN Frédérique –M. PANTIER Jean-Marie - Mme ROCHE Nadine – Mme TEILLET Anne - M. TESSIER Jean-Luc - M. VIDAL Laurent.

**Etaient excusés** : BAUDRILLART Agnès – M. COMBAUD Renaud (pouvoir à M. Christian CROIZARD) - M. GUYON Jean-Guy - Mme LAMAZIÈRE Véronique – Mme MARCELIN Céline - M. RAINETEAU Jean - M. ZULIAN Jean-Louis (pouvoir à M. DANÈDE Laurent).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE**

**Etaient présents** : Mme ASHBOLT Louisa - Mme AURICOSTE-TONKA – M. BARONI Patrick - M. COLIN Bernard - M. POINSET Cyril - M. GEOFFROY Fabrice – M. JOBIT Jean-François - Mme MOREAU Carole (pouvoir de M. THOMAS Jean-Claude) – M. SEGUINAR Claudy - M. THOMAS Hubert.

**Etaient excusés** : M. BASTIER Thierry – Mme BELLANGER Catherine – M. BŒUF Pascal - Mme CREMOUX Christine - M. DUPUIS José – M. FORT Jean-Paul – M. MATHIEU Xavier – M. THOMAS Jean-Claude (pouvoir à Mme MOREAU Carole) - Mme VIEYRES-TEILLET Huguette.

**Etait absent** : M. POUX Pierre.

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS AU CNAS - COLLÈGE DES AGENTS**

A la séance du 20 octobre 2020 et conformément au règlement de fonctionnement du CNAS, le PETR a désigné deux délégué(e)s :

- un délégué représentant le collège des élus (M. Laurent DANÈDE)
- et un délégué représentant le collège des agents (Mme Jacqueline ARNAUD).

Mme Jacqueline ARNAUD ne faisant plus partie du PETR, il faut à présent désigner un autre agent. Anna MIGNON est volontaire pour représenter le collège des agents.

Le Président propose de désigner Madame Anna MIGNON, déléguée CNAS au collège des agents.

**AR Prefecture**

016-200050094-20230215-DEL2023021511-DE  
Reçu le 21/02/2023

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du 21 février 2005 par laquelle le Comité syndical a décidé d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Conformément au règlement de fonctionnement, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et un délégué représentant le collège des agents.

Le comité syndical après délibération, à 26 VOIX POUR – 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

- **DÉCIDE** de désigner Madame Anna MIGNON, déléguée CNAS pour représenter le collège des agents ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire la présente délibération  
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.